RAPPORT D'INFORMATION ACA



Aéroport International GNASSINGBE EYADEMA (LFW)
Année du rapport : 2024
Niveau : ACA2 (2ème Renouvellement)

SOCIETE AEROPORTUAIRE DE LOME-TOKOIN (SALT)

TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE 4
II. OBJET DU RAPPORT 4
III. PERIMETRE ORGANISATIONNEL 4
IV. PERIMETRE OPERATIONNEL 6
4.1 SOURCES DES EMISSIONS DIRECTES (SCOPE 1) 10
4.2 SOURCES D'ÉMISSION INDIRECTES (SCOPE 2) 11
4.3 SOURCES D'EMISSION NEGLIGEABLES 12
4.4 EXERCICES ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES ET FLUIDES FRIGORIFIQUES 13
V. DONNÉES AÉRONAUTIQUES 13
VI. COMPAGNIES QUI DESSERVENT L'AÉROPORT 14
VII. RÉCAPITULATIF DES CONSOMMATIONS CARBURANT 15
VIII. OBJECTIFS DE REDUCTION 16
IX. PLAN DE GESTION DU CARBONE 16
9.1 Responsabilité et ressources 16
9.2 Stratégie de gestion globale 17
9.3 Actions de réduction carbone 17
X. PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL GENERAL 17
XI. ETAT DES EMISSIONS DES PORTEES 1 &2 17
11.1 Etat des GES 17
11.2 Etat de l'efficacité énergétique 20
XII. EXPLICATION SUR L'AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION ELECTRIQUE . 20
XIII- QUELQUES MESURES PRECONISEES 21
XIV- CONCLUSION 21

ABREVIATIONS ET SIGLES

AIGE : Aéroport International Gnassingbé Eyadéma

ANAC : Agence Nationale de l'Aviation Civile

ANGE : Agence Nationale de Gestion de l'Environnement

ASECNA : Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar

ASAIGE-PAL: Autorité de Sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadèma et du Port Autonome de Lomé

ASDI : Action Sociale pour le Développement Intégral

BHT : Boutique Hors Taxe

BTL : Base Transport de Lomé

CCIT : Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo

CRCO2-AIGE : Comité de Réduction du CO2 à l'AIGE

DC : Direction Commerciale

DCGR : Direction de la Conformité et de la Gestion des Risques

DEEE : Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques

DFC : Direction Financière et Comptable

DOA : Direction des Opérations Aéroportuaires

DT : Direction Technique

GES : Gaz à Effet de Serre

GTA C2A-VIE : Groupement Togolais d'Assurance branche VIE

JNA : Journée Nationale de l'Arbre

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PGES : Plan de Gestion Sociale Environnemental et Social

RCCM : Registre du Commerce et du Crédit Mobilier

SALT : Société Aéroportuaire de Lomé-Tokoin

SM : Service Médical

S.T. Handling : Société Togolaise de Handling

CONTEXTE

Depuis l'obtention de son certificat d'accréditation carbone ACA2 en 2022, renouvelé en 2023, la Société Aéroportuaire de Lomé-Tokoin (SALT), dans l'optique de mieux protéger son environnement et ses acteurs, a mis en place diverses actions concrètes pour la maîtrise et la réduction de ses émissions.

Des efforts sont menés pour passer au niveau supérieur avec l'engagement des parties prenantes dans le processus. Mais en attendant l'accord de ses partenaires de la plate-forme, la direction générale de la SALT, soumet la candidature de l'AIGE pour un second renouvellement de son accréditation du niveau2.

I. OBJET DU RAPPORT

Dans le cadre de la démarche de compilation des émissions atmosphériques sur le site de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema de Lomé (LFW), ce rapport est établi en vue du second renouvellement du certificat d'accréditation carbone niveau 2.

L'année de référence de la réalisation du premier bilan est celle de l'année 2021.

Cependant, suite à la mise à jour réglementaire de l'outil **ACERT (v7.2)** et à la réévaluation du facteur d'émission qui est passé à 443,18 g CO_2/kWh, l'empreinte carbone globale de notre plateforme enregistre une hausse significative et structurelle majeure.

Afin de maintenir le principe de cohérence temporelle et de garantir des objectifs de réduction fondés sur un référentiel technique actualisé, l'année de référence considérée de ce bilan pour le second renouvellement est **2024**.

II. PERIMETRE ORGANISATIONNEL

Gestionnaire de l'AIGE de Lomé, la SALT est une société d'économie mixte à caractère industriel et commercial avec un capital de 500 000 000 francs CFA.

Ses activités ont démarré le 1er janvier 1987 à la suite de sa création en 1986 par décret présidentiel décret N° 86-85/PR du 20 mai, avec pour missions :

- ✓ L'exploitation, le développement des installations, la maintenance et l'entretien des équipements ;
- ✓ Le développement des activités aéronautiques et extra-aéronautiques ;
- ✓ La coordination de la mise en œuvre des mesures de sécurité ;
- ✓ La coordination avec l'ASAIGE-PAL dans la mise en œuvre des mesures de sûreté et de facilitation.

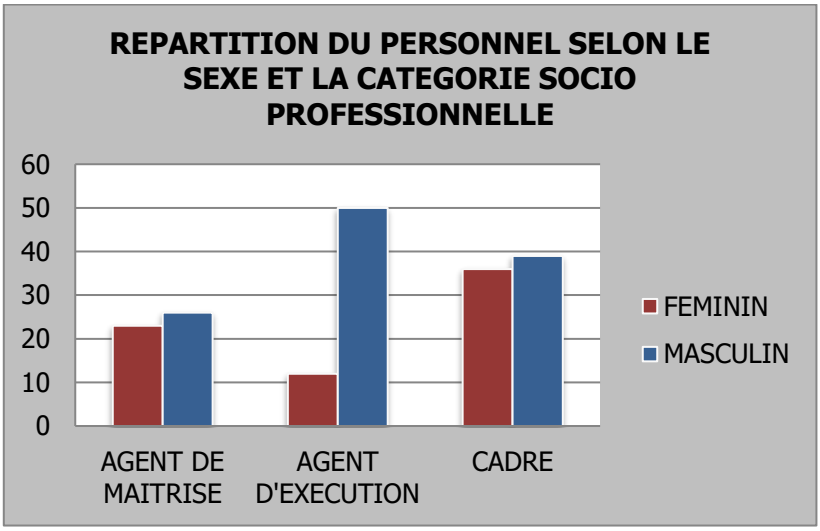
Certaines activités ont été concédées à : S.T. HANDLING, SERVAIR, Aéro Transports et l'ASAIGE-PAL.

L'ASECNA est charge du contrôle aérien et de la lutte contre l'incendie au travers de l'unité des pompiers d'aérodrome.

L'une des entreprises de la commune Golfe 2 dans le quartier Hédzranawoé (Lomé), la SALT compte 186 employés en 2024 dont 71 femmes et 115 hommes tels que répartis dans le tableau ci-dessous.

Tableau N°1 : Répartition du personnel par sexe et par catégorie

SEXE / CATEGORIE	EFFECTIF	TAUX
FEMININ	**71**	**100%**
AGENT DE MAITRISE	23	32%
AGENT D'EXECUTION	12	17%
CADRE	36	51%
MASCULIN	**115**	**100%**
AGENT DE MAITRISE	26	23%
AGENT D'EXECUTION	50	43%
CADRE	39	34%
Total général	**186**	**100%**



En 2024, l'effectif du personnel a connu une augmentation de 10% par rapport à 2023 et 34% par rapport à 2021.

Comme toute entreprise, les activités de la SALT ont également un impact sur son environnement. On peut citer entre autres impacts : l'émission de GES par les engins à moteurs, la pollution des eaux usées par le déversement d'hydrocarbures et d'effluents d'Avions, les fluides frigorigènes, les déchets liquides et solides.

Tableau2 : Récapitulatif du périmètre organisationnel

Dénomination	Société Aéroportuaire de Lomé-Tokoin (SALT)
Année de première concession	1986
Situation géographique (siège)	République Togolaise, Lomé-Tokoin (Aéroport International Gnassingbé Eyadéma)
Voisinage (siège)	Pool Pétrolier, MRS, ASECNA, ANAC, BTL, Club Hippique
Forme juridique	Société d'économie mixte
Secteur d'activité	Transport aérien
Champ d'action	International
Adresse postale	10 BP 10112 LOME
Téléphone	(228) 22 23 60 60/61 /22 23 67 00 (228) 22 26 09 20 / 91 00 75 75
Adresse mail	salttogo1@gmail.com secretariat.dgsalt@aeroportdelome.com
Site Web	www.aeroportdelome.com
N° RCCM	1986 B1604
N° CCIT	306/86

III. PERIMETRE OPERATIONNEL

Les sources d'émissions prises en considération sont celles dont la SALT a le contrôle, soit celles des émissions directes et émissions indirectes d'énergie des scopes 1 et 2 du niveau 2 d'accréditation.

Les sources d'émissions sont listées dans le tableau suivant distinguant les émissions directes par site et émissions indirectes d'énergie hors site.

Tableau 3 : sources d'émission directe et indirecte de l'AIGE

Catégories d'émissions	Poste d'émissions	Sources d'émissions
Émissions directes de GES	Émissions directes des sources fixes de combustion	Groupes électrogènes de secours pour les bâtiments, les projecteurs de l'aire de trafic, les mats d'éclairage mobiles avec groupe électrogène qui sont sous le contrôle de la SALT
	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	L'ensemble des véhicules et engins mobiles sous contrôle de la SALT (véhicules piste, tracteurs, véhicules de courses, , …).
	Émissions directes des procédés hors énergie	Traitement des eaux usées et pluviales (hors site)
	Émissions directes fugitives	Fluides hors énergie pour la climatisation.
Émissions indirectes	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Alimentation électrique de l'ensemble de l'aéroport en électricité

Tableau 4 : sources d'émission directe et indirecte du niveau 2 de l'accréditation

Catégorie d'émission	Contrôle	Guide	Influence
Scope 1 – Emissions directes			
Sources fixes	Groupes électrogènes secours pour l'éclairage de l'ensemble des bâtiments en charges de la SALT et des projecteurs de l'aire de trafic		
Sources mobiles	Les véhicules de la SALT (courses en ville, VIP, tracteurs,), les mâts d'éclairage mobiles avec groupe électrogène		
Procédé	Traitement des eaux usées et des déchets		Hors site
Scope 2 – Emissions indirectes			
Electricité	Consommation électrique de l'aéroport		

Les diverses sources d'émission recensées sont les suivantes :

1- Essence (super)
2- Diesel (gas-oil)
3- Electricité
4- Fluides frigorigènes
5- Poudre des extincteurs

Sur la plateforme aéroportuaire plusieurs entités interdépendantes travaillent en synergie pour atteindre des résultats communs.

Tableau N°5 : Les partenaires

SOCIETE	ACTIVITES
ANAC	Autorité régalienne, s'assure de la bonne application des normes de l'aviation civile internationale
ASAIGE-PAL	Chargée de coordonner et de mettre en œuvre les mesures de sûreté à l'AIGE
ASECNA	Assure la fourniture des services de la navigation aérienne dans les espaces aériens. Gère les services de lutte contre l'incendie et sauvetage des aéronefs

Tableau N°6 : Les filiales

SOCIETE	ACTIVITES
S. T. Handling	Assure le handling, l'enregistrement, l'embarquement et le débarquement des passagers et du fret
Aéro Transports SA-CA	Assure le transfert des passagers par bus des aéronefs à l'aérogare et vice versa Elle a aussi en charge la gestion des passerelles télescopiques
SERVAIR TOGO (LOME CATERING)	Assure le catering

En dehors de ces partenaires et de ses filiales, plusieurs structures prestataires de services concourent également à l'atteinte des objectifs de la SALT. Il s'agit de :

- ✓ Sous-traitants ;
- ✓ Compagnies pétrolières (Pool Pétrolier et Corlay) qui se chargent de l'avitaillement des aéronefs à l'aéroport ;
- ✓ BHT et Commerces, etc.

IV- SOURCES D'EMISSION

4.1 SOURCES DES EMISSIONS DIRECTES (SCOPE 1)

4.1.1 GROUPES ELECTROGENE DE SECOURS UTILISANT DE L'ÉNERGIE FOSSILE

La SALT possède des groupes électrogènes fonctionnant au gas-oil (Diesel). Utilisés en cas de coupure d'électricité, ils sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Liste des groupes électrogène de la SALT

N°	LOCALISATION	PUISSANCE (kVA)
1	DIRECTION GENERALE	300
2	FORAGE	20
3	NOUVELLE AEROGARE	2 x 2500
4	PAVILLON D'HONNEUR	550
5	ANCIENNE AEROGARE	1000
6	NOUVEAU FRET	700 et 165
7	AVIATION GENERALE	110

4.1.2 VÉHICULES DE SERVICE

Le parc automobile de la SALT est composé de véhicules, d'engins. Les véhicules sont utilisés pour :

- ✓ le transport des VIP de l'aérogare vers les postes éloignés et vice-versa ;
- ✓ la lutte contre le risque animalier ;
- ✓ la ronde du domaine aéroportuaire, les courses en ville, la distribution du courrier et les voyages du personnel ;

Les engins, les tracteurs, sont destinés au désherbage à l'aéroport.

4.1.3 AUTRES MATERIELS

Pour le désherbage des zones non accessibles par les tracteurs telles que les abords des feux d'approche et autres, le personnel affecté aux travaux utilise des tondeuses mécaniques alimentées par le carburant.

4.1.4 FLUIDES HORS ENERGIE (FLUIDES FRIGORIGENES)

- La centrale de froid et la climatisation

L'ensemble de la nouvelle aérogare est régi par un système de climatisation centralisée à eau glacée. Par contre, les autres locaux sont dotés de climatiseurs split utilisant les réfrigérants R410A.

En 2024, la quantité de complément de ce réfrigérant utilisée pour les climatiseurs est estimée à 44 Kg.

Le processus de remplacement progressif des anciens climatiseurs par les climatiseurs INVERTER se poursuit.

- Le dégivrage

La SALT n'effectue pas de dégivrage, l'AIGE étant situé dans la région Afrique de l'Ouest où il n'y a pas de neige.

4.2 SOURCES D'ÉMISSION INDIRECTES (SCOPE 2)

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

Pour l'année 2024, la consommation électrique globale de l'aéroport est de 9 276 657 Kwh. Celle de la SALT s'élève à 7 583 122 Kwh.

Tableau 8 : Comparatif des consommations électriques 2024/2023-2024/2021

ANNEE	2024	2023	%	2024	2021	%
CONSOMMATION	9 276 657	8 860 467	5%	9 276 657	8 343 857	11%

Les données de consommation d'électricité annuelle ont été récupérées grâce aux relevés des compteurs sur l'aéroport et consignées dans un tableau par le service énergie et aux factures du fournisseur d'électricité (CEET).

4.3 SOURCES D'EMISSION NEGLIGEABLES

Certaines sources n'ont pas été prises en compte dans les calculs d'émission compte tenu de leur faible taux d'émission en CO_2.

- **Gestion des déchets liquides**

Les eaux des toilettes sont recueillies dans des puisards (pour les douches) et fosses septiques (pour le WC). Elles subissent des traitements aux produits biolatrines-biofosses. Le traitement de ces eaux est confié à la société AFFMEN Assainissement, hygiène et services qui fait valider les produits utilisés par le ministère de l'environnement et des ressources forestières.

Les eaux usées issues des activités de Lomé Catering sont canalisées vers une fosse étanche et sont évacuées périodiquement par une société agréée.
Les eaux provenant des restaurants installés au sein de l'aérogare sont canalisées vers le bassin.

Celles issues des activités de la direction technique de la S. T. Handling sont conduites dans une fosse équipée d'un système de décantation permettant de séparer les matières grasses. Les eaux usées débarrassées des matières grasses sont rejetées dans le bassin d'orage à travers un canal d'évacuation des eaux des aires de mouvements.

- **Gestion des eaux pluviales et contaminées**

A l'AIGE, des tranchées et un canal à ciel ouvert ont été construits pour drainer les eaux pluviales vers la lagune. Les eaux de la piste et les eaux usées issues du lavage des engins s'écoulent sur le revêtement des postes de stationnement et regagnent le réseau d'évacuation de l'eau de ruissellement. Ce réseau est relié à un bassin au sud-Est qui, à son tour, est relié à un bassin d'orage et à la lagune.

Un contrat a été signé avec un prestataire pour le curage et le désherbage réguliers du canal.

- **Gestion des déchets verts et ménagers**

Il n'existe pas de station de compostage des déchets. Ils sont convoyés des points intermédiaires vers la décharge de l'ancien fret d'où ils sont évacués par camions vers les décharges municipales.

Par trimestre, un prestataire, se charge de la désinfection de la décharge du fret.

Par note circulaire N°01/2022/SALT/DG/DCGR/SQE du 08 mars 2022, il est formellement interdit de brûler les ordures ou de faire du feu sur le site aéroportuaire pour éviter la pollution.

- **Gestion des déchets spéciaux**

Un contrat a été signé avec un prestataire pour l'enlèvement des DEEE au travers l'installation des poubelles sélectives. Les déchets biomédicaux également sont enlevés par un prestataire au travers d'un contrat.

4.4 EXERCICES ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES ET FLUIDES FRIGORIFIQUES

Au cours de l'année 2024, la SALT a organisé, à l'intention d'une partie de son personnel (50 employés) une formation sur le thème : « Première intervention et évacuation en cas d'incendie ». Dans le cadre de cette formation, des exercices sur feu réel ont été exécutés.

Au total quatre (04) extincteurs à CO2 de 2kg ont été utilisés, soit 8 kg de poudre de CO2 utilisés.

V- DONNÉES AÉRONAUTIQUES

Tableau N°9 : données du trafic de l'année 2024

Libellés	Nombre
Mouvements d'avions	16 915
Passagers	1 506 946
Fret (en tonnes)	14 655
Poste (en tonnes)	81

Tableau N°10 : Comparatif du trafic Passagers 2024/2023-2024/2021

Année		(%)	Année		(%)
2 024	2 023		2 024	2 021	
1 506 946	1 418 769	6%	1 506 946	881 438	71%

VI- COMPAGNIES QUI DESSERVENT L'AÉROPORT

L'AIGE est desservie par onze (11) compagnies régulières dont deux (02) cargos qui assurent le transport des passagers et du fret. Le tableau ci-dessous indique les compagnies desservant l'AIGE.

Tableau N°11 Compagnies ayant desservi l'AIGE en 2024

N°	COMPAGNIES		CODE	
			OACI	IATA
1	AIR BURKINA	air burkina	VBW	2J
2	AIR COTE D'IVOIRE	Air Côte d'Ivoire	VRE	HF
3	AIR France	AIRFRANCE	AFR	AF
4	ASKY	ASKY The Pan African Airline	SSK	KP
5	BRUSSELS AIRLINES	brussels AIRLINES	SNB	SN
6	CEIBA INTERCONTINENTAL	Ceiba INTERCONTINENTAL	CEL	C2
7	ETHIOPIAN AIRLINES	Ethiopian	ETH	ET
8	ROYAL AIR MAROC	royal air maroc	RAM	AT
9	AIR PEACE	AIR PEACE ...your peace, our goal	APK	P4
10	AIR GHANA (Cargo)	AIR GHANA	GHN	GO
11	DHL (Cargo)	DHL	DHX	ES

Tableau N°12 : Liste des types d'avions

Types d'aéronefs	Liste des compagnies aériennes
✈ Boeing 787 Dreamliner ; ✈ Boeing 737-800 ; ✈ Boeing 737 Max 8 ; ✈ Boeing 737-700 New Generation ; ✈ Airbus 340 ; ✈ Airbus 330 ; ✈ Airbus 319 Neo ; ✈ Bombardier Q400 ; ✈ ATR 72. ✈ Embraer ERJ-145	✈ Asky Airlines ; ✈ Ethiopian Airlines ; ✈ Royal Air Maroc ; ✈ Air Côte d'Ivoire ; ✈ Air France ; ✈ Brussels Airlines ; ✈ AIR BURKINA. ✈ CEIBA INTERCONTINENTAL. ✈ DHL. ✈ Air Peace

VII- RÉCAPITULATIF DES CONSOMMATIONS CARBURANT

Les consommations en carburant de la SALT de l'année 2024 se présentent comme suit :

Tableau 13 : données consommation carburant 2024

Carburant pour le fonctionnement des véhicules et engins (en litre)	
Essence	11 091
Gas-oil	21 069
Carburant pour le fonctionnement des groupes secours (Ex: éclairage de la piste ou des bâtiments…) (en litre)	
Gas-Oil	115 528

Ces données ont été collectées au travers des fiches de suivi d'approvisionnement des véhicules et des bons de commande de carburant pour les groupes électrogènes.

Tableau 14 : Comparatif des consommations carburant 2024/2023 – 2024/2021

CARBURANT	2024	2023	%	2024	2021	%
GAZ-OIL (Véhicules)	21 069	13 452	**57%**	21 069	11 645	**81%**
SUPER	11 091	8 450	**31%**	11 091	7 512	**48%**
GAZ-OIL (Groupes Electrogènes	115 528	65 464	**76%**	115 528	15 000	**670%**

Les données du tableau ci-dessus indiquent une augmentation du carburant super en 2024 due à l'augmentation du parc automobile avec l'achat de nouveaux véhicules consommant le carburant Super et à la vétusté de certains véhicules dont la consommation est élevée.

L'approvisionnement des groupes électrogènes a également connu une augmentation significative.

VIII- OBJECTIFS DE REDUCTION

8.1 Objectif général

Vu l'évolution du facteur d'émission du pays (TOGO), suivant le nouvel outil ACERT 7.2, la SALT a redéfini ses objectifs et s'engage à multiplier des actions visant à réduire de façon progressive son empreinte carbone d'ici l'année 2030 par rapport à l'année 2024 (Année d'évolution du facteur d'émission du pays).

8.2 Objectifs spécifiques

En tenant compte de l'évolution du trafic et de l'empreinte carbone de l'année de référence 2024, la SALT s'est fixée les objectifs ci-après :

- ✓ *Réduire progressivement les émissions carbones de 40 % par passager d'ici décembre 2030 par rapport à l'année de référence 2024 ;*
- ✓ *Optimiser la consommation énergétique de 20% d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2024.*

IX- PLAN DE GESTION DU CARBONE

9.1 Responsabilité et ressources

Le plan de gestion carbone élaboré a été approuvé par le dirigeant responsable qui est également le superviseur des activités du comité de réduction carbone institué. Chaque direction est responsable des actions qui l'incombent en matière de réduction du CO2 et la budgétise pour sa mise en œuvre. Les membres du comité font le suivi pour s'assurer de la mise en œuvre effective de ces actions.

9.2 Stratégie de gestion globale

9.2.1 Création du CRCO2-AIGE

Le CRO2-AIGE est créé par décision N°32/2021/SALT/DG/DARH/SGRH du 21 octobre 2021, modifiée et remplacée par la décision N°04/2023/SALT/DG/DGA/DARH/SGRH du 19 avril 2023. Il est composé de vingt (20) membres travaillant sous la supervision du directeur général et de son adjoint. Ces membres sont issus de la SALT, de ces filiales et des partenaires de la plate-forme aéroportuaire.

9.2.2 Fonctionnement du CRCO2-AIGE

Les membres se réunissent trimestriellement pour discuter de l'évolution du plan de mise en œuvre des actions et du plan de gestion du CO2 élaboré dont le suivi se fait régulièrement par l'équipe.

9.3 Actions de réduction carbone

Des actions sont planifiées et résumées dans le plan des mesures de réduction élaboré et suivi par les membres du comité. Une mise à jour du plan se fait en tenant compte de l'évolution des activités.

X- PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL GENERAL

Sur le plan environnemental, le suivi régulier des actions du PGES se poursuit avec la transmission d'un rapport trimestriel à l'ANGE.

La période de pluies s'étant arrêtée tôt, le reboisement compensatoire de 2024 n'a pas été réalisé bien que la SALT ait mis les moyens à disposition de l'ANGE. Ce reboisement est couplé avec celui de l'année 2025.

Dans le cadre de la JNA 2024, le personnel de la SALT a mis en terre cent cinquante (150) plants d'eucalyptus dans une zone marécageuse, de concert avec la Mairie Golfe2.

XI- ETAT DES EMISSIONS DES PORTEES 1 &2

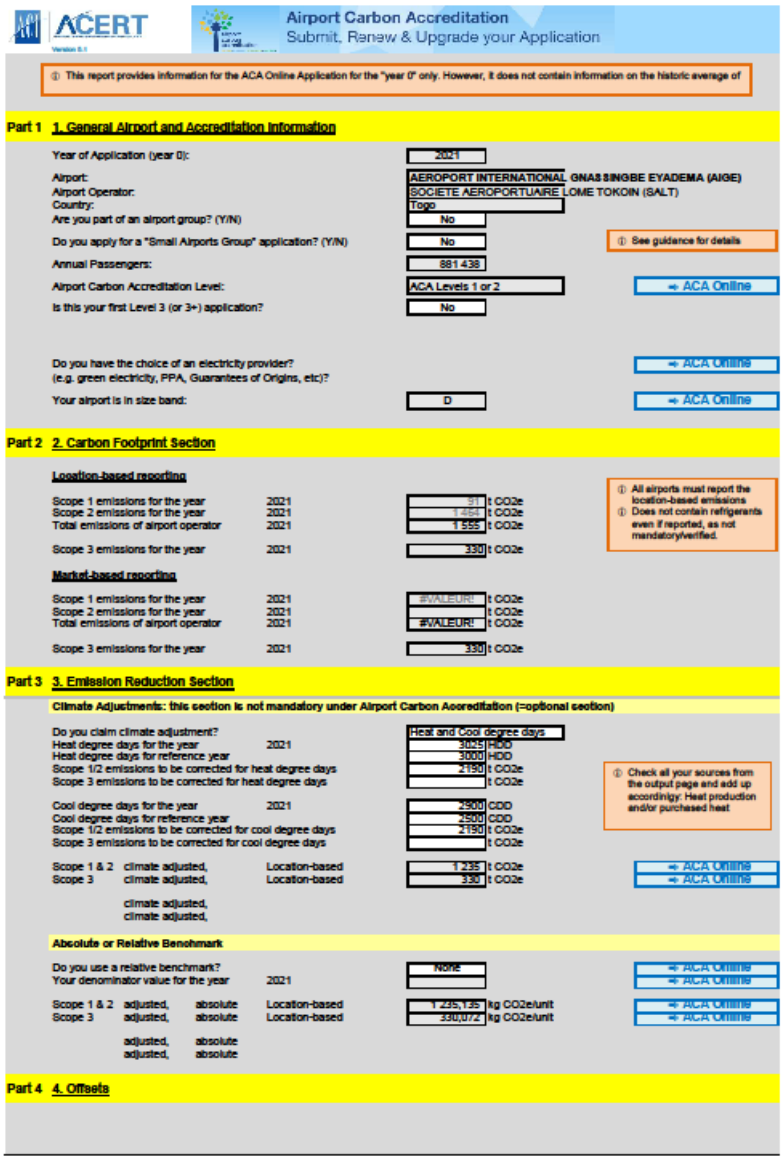
a. Etat des GES

Tableau 15 : Evolution de l'empreinte carbone (en tonne)

Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
1 555	1 474	1 765	**3 856**

Les données du tableau ci-dessus traduisent une augmentation significative de l'empreinte carbone de l'année 2024 par rapport à l'année de référence initiale 2021 dû à l'actualisation du facteur d'émission du pays.

Ci-dessous les données de l'année 2021 et 2024 fournies par l'outil ACERT.



ACERT — Airport Carbon Accreditation
Submit, Renew & Upgrade your Application

ⓘ This report provides information for the ACA Online Application for the "year 0" only. However, it does not contain information on the historic average of

Part 1 1. General Airport and Accreditation Information

Year of Application (year 0):	2021	
Airport:	AEROPORT INTERNATIONAL GNASSINGBE EYADEMA (AIGE)	
Airport Operator:	SOCIETE AEROPORTUAIRE LOME TOKOIN (SALT)	
Country:	Togo	
Are you part of an airport group? (Y/N)	No	
Do you apply for a "Small Airports Group" application? (Y/N)	No	ⓘ See guidance for details
Annual Passengers:	881 438	
Airport Carbon Accreditation Level:	ACA Levels 1 or 2	⇒ ACA Online
Is this your first Level 3 (or 3+) application?	No	
Do you have the choice of an electricity provider? (e.g. green electricity, PPA, Guarantees of Origins, etc)?		⇒ ACA Online
Your airport is in size band:	D	⇒ ACA Online

Part 2 2. Carbon Footprint Section

Location-based reporting

Scope 1 emissions for the year	2021	91	t CO2e
Scope 2 emissions for the year	2021	1 464	t CO2e
Total emissions of airport operator	2021	1 555	t CO2e
Scope 3 emissions for the year	2021	330	t CO2e

ⓘ All airports must report the location-based emissions
ⓘ Does not contain refrigerants even if reported, as not mandatory/verified.

Market-based reporting

Scope 1 emissions for the year	2021	#VALEUR!	t CO2e
Scope 2 emissions for the year	2021		t CO2e
Total emissions of airport operator	2021	#VALEUR!	t CO2e
Scope 3 emissions for the year	2021	330	t CO2e

Part 3 3. Emission Reduction Section

Climate Adjustments: this section is not mandatory under Airport Carbon Accreditation (=optional section)

Do you claim climate adjustment?			Heat and Cool degree days	
Heat degree days for the year	2021		3025	HDD
Heat degree days for reference year			3000	HDD
Scope 1/2 emissions to be corrected for heat degree days			2190	t CO2e
Scope 3 emissions to be corrected for heat degree days				t CO2e
Cool degree days for the year	2021		2900	CDD
Cool degree days for reference year			2500	CDD
Scope 1/2 emissions to be corrected for cool degree days			2190	t CO2e
Scope 3 emissions to be corrected for cool degree days				t CO2e
Scope 1 & 2 climate adjusted,		Location-based	1 235	t CO2e
Scope 3 climate adjusted,		Location-based	330	t CO2e
climate adjusted,				
climate adjusted,				

ⓘ Check all your sources from the output page and add up accordingly: Heat production and/or purchased heat

⇒ ACA Online
⇒ ACA Online

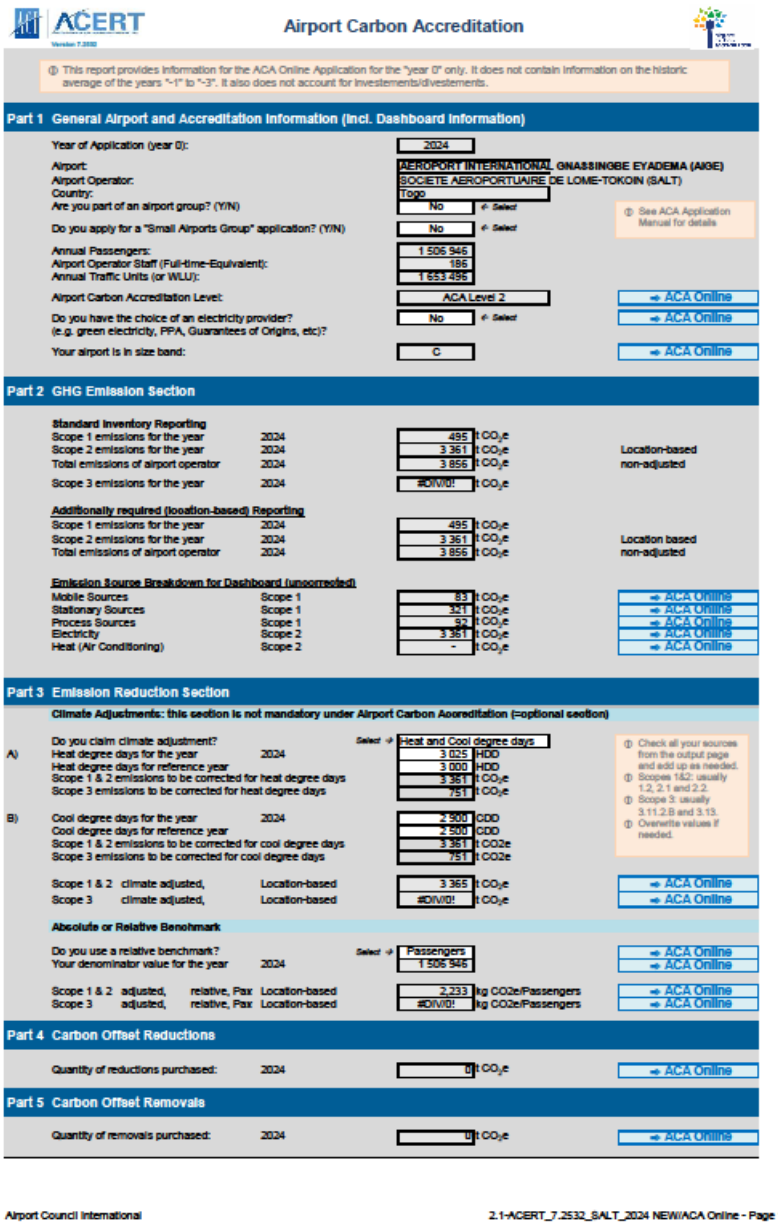
Absolute or Relative Benchmark

Do you use a relative benchmark?				None	
Your denominator value for the year	2021				
Scope 1 & 2 adjusted,		absolute	Location-based	1 235,135	kg CO2e/unit
Scope 3 adjusted,		absolute	Location-based	330,072	kg CO2e/unit
adjusted,		absolute			
adjusted,		absolute			

⇒ ACA Online
⇒ ACA Online
⇒ ACA Online
⇒ ACA Online

Part 4 4. Offsets

Airport Council International — SALT - ACERT_5.1_ACI_31-10-2022 (AIGE-SALT)/ACA Online - Page 1/1



ACERT — Airport Carbon Accreditation

ⓘ This report provides information for the ACA Online Application for the "year 0" only. It does not contain information on the historic average of the years "-1" to "-3". It also does not account for investements/divestements.

Part 1 General Airport and Accreditation Information (Incl. Dashboard Information)

Year of Application (year 0):		2024	
Airport:		AEROPORT INTERNATIONAL GNASSINGBE EYADEMA (AIGE)	
Airport Operator:		SOCIETE AEROPORTUAIRE DE LOME-TOKOIN (SALT)	
Country:		Togo	
Are you part of an airport group? (Y/N)		No ← Select	ⓘ See ACA Application Manual for details
Do you apply for a "Small Airports Group" application? (Y/N)		No ← Select	
Annual Passengers:		1 506 946	
Airport Operator Staff (Full-time-Equivalent):		186	
Annual Traffic Units (or WLU):		1 653 496	
Airport Carbon Accreditation Level:		ACA Level 2	⇒ ACA Online
Do you have the choice of an electricity provider? (e.g. green electricity, PPA, Guarantees of Origins, etc)?		No ← Select	⇒ ACA Online
Your airport is in size band:		C	⇒ ACA Online

Part 2 GHG Emission Section

Standard Inventory Reporting				
Scope 1 emissions for the year	2024	495	t CO_2e	
Scope 2 emissions for the year	2024	3 361	t CO_2e	Location-based
Total emissions of airport operator	2024	3 856	t CO_2e	non-adjusted
Scope 3 emissions for the year	2024	#DIV/0!	t CO_2e	
Additionally required (location-based) Reporting				
Scope 1 emissions for the year	2024	495	t CO_2e	
Scope 2 emissions for the year	2024	3 361	t CO_2e	Location based
Total emissions of airport operator	2024	3 856	t CO_2e	non-adjusted
Emission Source Breakdown for Dashboard (uncorrected)				
Mobile Sources	Scope 1	83	t CO_2e	⇒ ACA Online
Stationary Sources	Scope 1	321	t CO_2e	⇒ ACA Online
Process Sources	Scope 1	92	t CO_2e	⇒ ACA Online
Electricity	Scope 2	3 361	t CO_2e	⇒ ACA Online
Heat (Air Conditioning)	Scope 2	-	t CO_2e	⇒ ACA Online

Part 3 Emission Reduction Section

Climate Adjustments: this section is not mandatory under Airport Carbon Accreditation (=optional section)

	Do you claim climate adjustment?		Select →	Heat and Cool degree days	ⓘ Check all your sources from the output page and add up as needed. ⓘ Scopes 1&2: usually 1.2, 2.1 and 2.2. ⓘ Scope 3: usually 3.11.2.8 and 3.13. ⓘ Overwrite values if needed.
A)	Heat degree days for the year	2024		3 025 HDD	
	Heat degree days for reference year			3 000 HDD	
	Scope 1 & 2 emissions to be corrected for heat degree days			3 361 t CO_2e	
	Scope 3 emissions to be corrected for heat degree days			751 t CO_2e	
B)	Cool degree days for the year	2024		2 500 CDD	
	Cool degree days for reference year			2 500 CDD	
	Scope 1 & 2 emissions to be corrected for cool degree days			3 361 t CO2e	
	Scope 3 emissions to be corrected for cool degree days			751 t CO2e	
	Scope 1 & 2 climate adjusted,	Location-based		3 365 t CO_2e	⇒ ACA Online
	Scope 3 climate adjusted,	Location-based		#DIV/0! t CO_2e	⇒ ACA Online
	Absolute or Relative Benchmark				
	Do you use a relative benchmark?		Select →	Passengers	⇒ ACA Online
	Your denominator value for the year	2024		1 506 946	⇒ ACA Online
	Scope 1 & 2 adjusted, relative, Pax	Location-based		2,233 kg CO2e/Passengers	⇒ ACA Online
	Scope 3 adjusted, relative, Pax	Location-based		#DIV/0! kg CO2e/Passengers	⇒ ACA Online

Part 4 Carbon Offset Reductions

Quantity of reductions purchased:	2024	0	t CO_2e	⇒ ACA Online

Part 5 Carbon Offset Removals

Quantity of removals purchased:	2024	0	t CO_2e	⇒ ACA Online

Airport Council International — 2.1-ACERT_7.2532_SALT_2024 NEW/ACA Online - Page 1/1

10.2 Etat de l'efficacité énergétique

Il faut noter la poursuite des actions visant à réduire la consommation énergétique de la plate-forme aéroportuaire telles que :

- Remplacement des ampoules allogènes par des LED ;
- Changement progressif des climatiseurs simples par des climatiseurs INVERTER moins énergivores ;
- L'extinction des lumières dans les endroits et couloirs peu fréquentés ;
- Projet de mise en place des lampes solaires dans les jardins, espaces publics.

XI- EXPLICATION SUR L'AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION ELECTRIQUE

Après la collecte des données de l'AIGE de l'année 2024 et remplissage de l'outil ACERT (version 7.2), l'empreinte carbone de l'année 2024 est de **3 856 tco2** contre 1 555 tco2 en 2021, année de référence initiale. Ceci induit une augmentation significative.

Les causes de l'augmentation de cette empreinte sont multifactorielles :

- ✓ L'augmentation du facteur d'émission du Pays (TOGO) qui est passé de 207,2 g CO_2/KWH à 443,18 g CO_2/KWH.
- ✓ L'absence d'étanchéité des bâtiments provoque des points chauds qui engendrent une augmentation de la demande en énergie du système de climatisation pour pouvoir maintenir la température interne à niveau. C'est le cas des plafonds manquant à plusieurs endroits, des vitres cassées et des portes coulissantes vitrées non fonctionnelles (toujours ouvertes).
- ✓ Les conditions climatiques extrêmes agissent également sur le rendement du système de climatisation centralisée. C'est l'exemple des pics de température observés à certaines périodes de l'année par rapport à l'année précédente.
- ✓ La construction de nouvelles infrastructures et l'occupation de nouveaux locaux par les tiers au cours de l'année ont fait augmenter la charge électrique de l'aéroport.
- ✓ L'augmentation du trafic aérien et des activités aéroportuaires au cours de l'année (le nombre de passagers, le nombre de vols, etc…)
- ✓ L'Obsolescence du système de commande de l'éclairage.
- ✓ L'augmentation des heures de fonctionnement des groupes de refroidissement.
- ✓ L'Augmentation des heures de fonctionnement des groupes électrogènes due aux travaux de nuit (maintenance de l'infrastructure aéroportuaire) et aux coupures intempestives du courant ;
- ✓ L'augmentation du parc automobile de la SALT avec l'achat de nouveaux véhicules.

- ✓ La vétusté de certains véhicules du parc automobile entrainant des surconsommations.
- ✓ L'évolution de l'effectif du personnel qui est passé de 131 en 2021 à 186 en 2024.

XII- QUELQUES MESURES PRECONISEES

Des solutions sont envisageables pour remédier à l'augmentation des consommations de l'énergie et de carburant. Il s'agit de :

- ✓ Poursuite du plan de remplacement des ampoules halogènes existantes par des LED et des climatiseurs INVERTER ;
- ✓ Renforcement des sensibilisations du personnel et adoption de meilleures pratiques ;
- ✓ Mise en place de solutions de gestion intelligente de l'énergie (GTB, SMART GRIDS) ;
- ✓ Réalisation des audits énergétiques régulièrement pour détecter les points énergivores et les corriger éventuellement ;
- ✓ Transfert des images des carrousels au hall retrait bagages vers le bureau de contrôle bande afin de faciliter le suivi des activités par les techniciens. Cela permettre de limiter le temps de fonctionnement des carrousels de quelques heures ;
- ✓ Amélioration du paramétrage des équipements pour limiter leur temps de fonctionnement ;
- ✓ Renouvellement du parc automobile ;
- ✓ Achat des véhicules hybrides.

XIII- CONCLUSION

La Société Aéroportuaire de Lomé-Tokoin (SALT) poursuit ses engagements à réduire ses émissions. Elle est déterminée à mener le combat visant à démontrer la résilience de la plateforme face aux effets du changement climatique.

En procédant au renouvellement de son accréditation niveau 2, elle s'organise à mieux préparer son ascension au niveau supérieur en impliquant d'avantage ses partenaires afin de les encourager à initier au sein de leurs différentes structures un plan de réduction de leurs émissions et à renforcer les sensibilisations de leur personnel.

Les membres du comité de réduction continuent et accentuent les sensibilisations sur les gestes écologiques à adopter par le personnel pour réduire la consommation énergétique de l'aéroport.